

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du 20 mai 2025 à 18h30**

---

Nombre de membres :

**En exercice : 35   Présents : 25   Pouvoirs : 6   Votants : 31**

---

**Présents :**

**BORT L'ETANG**

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

**BULHON**

Mr Jean-Baptiste GIRARD

**CREVANT-LAVEINE**

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

**CULHAT**

Mr Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

**JOZE**

Mr Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

**LEMPTY**

Mme Déolinda DE FREITAS

**LEZOUX**

Mr Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, Mme Anne-Marie OLIVON

**MOISSAT**

Mr Thierry TISSERAND

**ORLEAT**

Mme Elisabeth BRUSSAT, Mr Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

**PESCHADOIRES**

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, Mr Jean-Louis DERBIAS

## **RAVEL**

Mme Michelle CIERGE

## **SAINT JEAN D'HEURS**

Mr Bernard FRASIAK

## **SEYCHALLES**

Mr Yannick DUPOUE, Mr Antoine LUCAS

## **VINZELLES**

Mme Laurence GONINET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme VIAL Séverine (pouvoir à Mr FRASIAK), Mr BOURNAT Christian (pouvoir à Mme BRUSSAT), Mme MARMY Marie-France (pouvoir à Mr FRICKER), Mme MORAND Catherine (pouvoir à Mme OLIVON), Mr FERRIER Romain (pouvoir à Mme ROCHE), Mr BROUSSE René (pouvoir à Mme CIERGE).

**Absents :** Mme Isabelle GROUIEC, Mme Elyane GRANET, Mr Alain COSSON, Mr Gilles MARQUET

**Suppléant présent :** Mr Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Jean-Louis DERBIAS

---

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

Mr Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°24 du Conseil Communautaire du 01 avril 2025 est présenté et approuvé à l'unanimité.

### FINANCES :

#### 1- Budget principal – Décision Modificative N°2025/01

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits au budget principal 2025.

Au chapitre 67, les montants inscrits lors du vote du budget primitif s'avèrent insuffisants.

Par conséquent, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-65888-01 : Autres charges diverses de gestion courante	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

#### 2- Adhésions et cotisations de la CCEDA à divers organismes pour 2025 - Modification

Madame la Présidente explique que le montant de la contribution au Grand Cycle de l'Eau, participation financière aux travaux du contrat Dore doit être modifié, le montant est de

26 572.37€ et non 25 000€ comme inscrit initialement.

Madame la Présidente précise que cette contribution avait bien été inscrite lors du vote du budget principal 2025, il ne s'agit pas de dépenses nouvelles.

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification du montant de la contribution 2025 au Grand Cycle de l'eau.

#### 3- Attribution fond de concours aux communes dépositaires d'un dossier de demande

Conformément à l'article L.5216-5 du CGCT et aux délibérations des conseils communautaire et municipaux concernés, 5 communes membres ont sollicité un fonds de concours pour des projets éligibles au règlement adopté le 4 mars 2025.

Après examen des demandes, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** l'émission d'un avis favorable et d'autorise la Présidente à procéder aux versements suivants :

- Bort L'Etang (18 000€)
- Lezoux (349 000€)
- Orléat (126 600€)
- Peschadoires (76 400€)
- Vinzelles (12 437.50€)

Le montant total des projets s'élève à 1 669 946,74 €, pour un fonds de concours sollicité de 582 637,50 €. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la solidarité intercommunale en faveur des investissements communaux.

#### **ADMINISTRATION GENERALE :**

##### 4- Définition de l'intérêt communautaire suite prise de compétences – Modification N°2024/01

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le Conseil communautaire est invité à définir l'intérêt communautaire de la compétence facultative n°11 « Action sociale d'intérêt communautaire ». Celui-ci porte sur la réalisation d'une analyse des besoins sociaux à l'échelle du territoire intercommunal.

Le Conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** cette modification.

##### 5- Désignation de l'ADIT comme délégué à la protection des données pour : Communauté de communes Entre Dore et Allier

Par délibération du 21 mars 2019, l'ADIT a institué une offre de services incluant la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) pour ses adhérents, dans le cadre du RGPD. Une nouvelle grille tarifaire fixant le forfait annuel à 2500 € pour les EPCI a été adoptée le 18 mars 2025. Afin de poursuivre cette mission, il est proposé de solliciter l'ADIT pour une convention d'un an renouvelable.

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** le versement du forfait et à autoriser la signature de la convention par Madame la Présidente.

##### 6- Avenant au CRTE – Autorisation de signature

Madame la Présidente rappelle la signature en 2021 du CRTE, devenu en 2023 le « Contrat pour la réussite de la transition écologique », inscrit dans la territorialisation de la planification écologique. Ce contrat vise à articuler les actions locales avec les feuilles de route régionale et départementale issues de la COP régionale. L'avenant proposé poursuit quatre objectifs, dont le bilan à mi-parcours, l'actualisation des axes stratégiques et le recensement des projets 2025-2026.

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** cet avenant et d'autoriser sa signature.

## HABITAT :

### 7- Signature du Plan Départemental de l'Habitat 2025-2030

Madame la Présidente rappelle l'engagement du Conseil Départemental en matière d'habitat, concrétisé par l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2025-2030, en remplacement du SDH. Ce document stratégique, co-construit avec l'État et les EPCI, vise à répondre à six défis majeurs liés aux enjeux sociaux, écologiques et territoriaux du logement. Il prévoit une déclinaison locale par la signature de protocoles territoriaux avec chaque EPCI, valorisant des actions phares.

Le conseil communautaire a autorisé à l'**unanimité** la signature du PDH par Madame la Présidente ou un vice-président.

### 8- Programme « Habiter Mieux » - Attribution de subventions CCEDA aux privés

Madame la Présidente rappelle que depuis 2018, la Communauté de communes Entre Dore et Allier soutient les bénéficiaires du programme « Habiter Mieux » par un abondement aux aides de l'Anah, sous conditions de ressources. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une prime complémentaire de 5 % du montant des travaux pour des dossiers remplissant les conditions d'attributions.

N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	catégorie	montant sub CCEDA
HM-SEY-2025-04	Seychalles	063021347	70 667,31 €	32 000,00 €	3 533 €	35 533,37 €	modeste	5%

N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	catégorie	montant sub CCEDA
HM-CUL-2025-03	Culhat	063020890	6 455,50 €	4 519,00 €	323 €	4 841,78 €	très modeste	5%
HM-PES-2025-05	Peschadoires	063021396	3 763,00 €	1 882,00 €	188 €	2 070,15 €	modeste	5%

Le conseil communautaire a autorisé à l'**unanimité** Madame la Présidente à notifier et engager les versements.

### 9- Abondement aux aides de l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU

Madame la Présidente rappelle l'engagement de la communauté de communes, depuis le 18 juillet 2024, dans l'OPAH-RU au côté de l'ANAH et la commune de Lezoux. Cette opération concerne le centre ancien de Lezoux et s'inscrit également dans le cadre du PACTE à l'échelle du territoire. Des abondements financiers ont été instaurés, notamment pour lutter contre la précarité énergétique.

N° DOSSIER	COMMUNE	MONTANT TRAVAUX HT	MONTANT SUBVENTION ANAH	MONTANT SUB CCEDA	MONTANT TOTAL DE SUBVENTIONS	PART DE SUB
63021333	Lezoux	56 809,35 €	51 128 €	2 840,00 €	53 968,00 €	95%

À ce titre, le conseil communautaire a validé **à l'unanimité** l'attribution d'une subvention complémentaire de 5 % est proposée pour un dossier relevant des critères d'attributions.

### **URBANISME :**

#### 10- Avis CCEDA sur l'arrêt du PLUI de la Communauté de Communes Plaine Limagne

Madame la Présidente informe que le projet de PLUI élaboré par la communauté de communes de Plaine Limagne ne génère aucun impact pour le territoire d'Entre Dore et Allier.

En conséquence, le conseil communautaire a formulé **à l'unanimité** un avis favorable à l'arrêt de ce projet. Cette décision s'inscrit dans le respect des procédures intercommunales en matière d'aménagement du territoire.

### **MEDIATHEQUE :**

#### 11- Acquisition de matériel informatique et numérique pour le réseau des médiathèques Entre Dore et Allier – Demande de subvention auprès de la DRAC-DGD

Dans le cadre de la modernisation du Réseau des Médiathèques, la Communauté de Communes prévoit l'acquisition de matériels informatiques, audiovisuels et de mobilier, pour un montant total de 21 105,00 €. Ce programme est éligible à une aide financière de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes via le Concours Particulier de la DGD.

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** le budget prévisionnel et la répartition des financements et autorise Madame la Présidente à solliciter également le dépôt d'une demande de subvention de 10 553,00 €.

#### 12- Acquisition de mobilier de bibliothèques pour le réseau des médiathèques Entre Dore et Allier – Demande de subvention auprès de la DRAC-DGD

Dans le cadre de la modernisation et de l'extension du Réseau des Médiathèques, la Communauté de Communes prévoit l'acquisition de mobiliers complémentaires adaptés aux besoins du public et des agents, pour un montant de 3 124,00 €. Ce programme est éligible à une subvention de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Concours Particulier de la DGD.

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** le budget prévisionnel et la répartition des financements et autorise Madame la Présidente à solliciter également le dépôt d'une demande d'aide de 1 562,00 €.

13- Aménagements « Projets immobiliers » - Construction, rénovation, restructuration, extension et mise en accessibilité du jardin des merveilles du réseau des médiathèques Entre Dore et Allier – Demande de subvention auprès de la DRAC-DGD

Dans le cadre de l'extension de la Médiathèque Intercommunale, la Communauté de Communes envisage l'aménagement du Jardin des Merveilles afin de créer un espace de lecture extérieur accessible au public. Ce projet, inscrit dans le programme « projets immobiliers », est éligible à une subvention de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes au titre du Concours Particulier de la DGD. Le budget prévisionnel s'élève à 4 560,00 €, financé à parts égales par l'État et les fonds propres.

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** le budget prévisionnel et la répartition des financements et autorise Madame la Présidente à solliciter également le dépôt d'une demande d'aide de 2 280,00 €.

14- Programmation culturelle « les rendez-vous des médiathèques » - Appel à projets « évènements science et société 2025 » - Demande de subvention

Dans le cadre de l'appel à projets « Évènements Science et Société 2025 » de l'Université Clermont Auvergne, la Communauté de Communes souhaite proposer, via le Réseau des Médiathèques, une programmation autour de la culture scientifique et de la préhistoire à destination de tous les publics. Ce projet s'inscrit dans les « Rendez-vous des Médiathèques » et inclut des ateliers, spectacles et actions scolaires.

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** le budget prévisionnel de 1 320,00 € et la répartition des financements et autorise Madame la Présidente à solliciter également le dépôt d'une demande d'aide de 1 000,00 €.

**CULTURE :**

15- Festival Voix et Patrimoine 2025 – Convention de partenariat, vote des tarifs et organisation de la vente de billets

Le Département du Puy-de-Dôme organise, en partenariat avec la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et la Commune de Lezoux, le festival « Voix & Patrimoines » les 20, 21 et 22 juin 2025. Une convention tripartite précise les engagements techniques, logistiques et financiers des parties, notamment l'accueil de concerts et d'animations par les partenaires locaux. La CCEDA assurera la billetterie, percevra les recettes, et la Maison du tourisme les commercialisera sans commission.

Le conseil communautaire a approuvé à **29 voix POUR, 2 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**, l'autorisation de la signature des conventions nécessaires, l'approbation des tarifs d'entrée et nomme Jean-Christophe LACAS et Margot ENGELBACH régisseurs pour l'encaissement des droits d'entrée.

## **ESPACE FRANCE SERVICES :**

### **16- Convention de mise à disposition des locaux avec l'association « Compagnons Bâisseurs Auvergne »**

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes, dans le cadre de son Espace France Services labellisé depuis juillet 2022, veille à enrichir l'offre de services en accueillant des permanences de partenaires locaux. L'association Compagnons bâtisseurs Auvergne, agréée Mon Accompagnateur Rénov', souhaite proposer une permanence dédiée à l'Auto-Réhabilitation Accompagnée pour les publics en précarité énergétique. Ce partenariat vient compléter les dispositifs existants d'accompagnement à la rénovation de l'habitat.

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** la signature de la convention avec l'association.

## **ENFANCE JEUNESSE :**

### **17- Renouvellement de la convention de prestation de service avec la commune de Lezoux pour l'élaboration des repas a destination des centres de loisirs de la CCEDA**

Madame la Présidente informe que la convention de prestation de service pour la fourniture de repas aux centres de loisirs par la commune de Lezoux est arrivé à terme. Après évaluation du service sur 28 mois et accord avec la commune, il est proposé de la reconduire pour une durée de 36 mois, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027. Les conditions tarifaires fixées sont de 7,29 € par repas, 0,25 € par goûter et 3,50 € par pique-nique.

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** le renouvellement de la convention et a autorisé Madame la Présidente à signer celle-ci.

## **RESSOURCES HUMAINES :**

### **18- Délibération portant validation du plan de formation 2025**

Madame la Présidente rappelle que la formation constitue un levier stratégique pour accompagner les évolutions des métiers, des pratiques professionnelles et la gestion prévisionnelle des ressources humaines. Le plan de formation 2025, établi sur la base des besoins recensés auprès des agents et des services, formalise les orientations de la collectivité en la matière. Il vise à répondre aux exigences de fonctionnement, à l'adaptation aux postes et à l'évolution des emplois.

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** le plan de formation 2025 et a inscrit les crédits au budget.

### **19- Mise à jour du tableau des effectifs**

Madame la Présidente présente une mise à jour du tableau des effectifs incluant la création d'un emploi permanent de chargé de développement social à temps non complet (7/35e), sur le grade

d'assistant socio-éducatif. Cette évolution vise à répondre aux besoins identifiés dans le cadre des missions médico-sociales de la collectivité. Le tableau actualisé au 1er juin 2025 est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la création de poste d'un chargé de développement social à temps non complet, le tableau des effectifs et a inscrit les crédits afférents au budget.

### **ASSAINISSEMENT :**

#### **20- Adhésion de la Communauté de communes Entre Dore et Allier à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)**

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA), compétente en matière de cycle de l'eau (eau, assainissement, GEMAPI, eaux pluviales), souhaite adhérer à la FNCCR, association spécialisée dans l'accompagnement des collectivités. Cette adhésion vise à bénéficier d'un appui juridique, technique et institutionnel dans l'exercice de ses compétences. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 770 € TTC pour 2025.

Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** l'adhésion au FNCCR et a autorisé la Présidente à signer les documents afférents.

### **ENVIRONNEMENT :**

#### **21- Avis sur le projet de document cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouverte à des ouvrages de production de photovoltaïque au sol**

Conformément à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme a établi un document cadre identifiant des surfaces agricoles, naturelles ou forestières susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques au sol. Ce document a été transmis pour avis aux collectivités, qui disposent d'un délai de deux mois pour se prononcer. Les communes de la CCEDA ont émis des avis favorables **à l'unanimité** sur les zones proposées sur leur territoire, sous certaines réserves techniques. Il est également suggéré d'intégrer les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) identifiées localement sur des terrains dégradés ou artificialisés.

### **ECONOMIE :**

#### **22- Extension ZI les Hautes – Convention de portage foncier par l'EPF Auvergne**

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire le projet d'extension de la zone industrielle Les Hautes à Lezoux sur une surface de 8,2 ha, en vue de répondre aux besoins d'implantation d'entreprises artisanales. L'EPF Auvergne est mandaté pour assurer le portage foncier des parcelles identifiées, selon les modalités fixées par une convention à conclure. Ces acquisitions s'effectueront sur la base d'une évaluation domaniale.

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'extension de la ZI les Hautes avec la signature de la convention de portage foncier par l'EPF Auvergne et a autorisé Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

23- Politique locale du commerce – Mise à jour du règlement d'aide aux TPE du commerce et de l'artisanat avec point de vente

Suite de l'évolution du dispositif régional en décembre 2024, le règlement d'aide aux commerces de proximité de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier nécessite une actualisation. Les auto-écoles sont désormais éligibles, tandis que les agences de voyages en sont exclues. Les autres dispositions du règlement restent inchangées.

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la validation de la nouvelle version du règlement applicable jusqu'en 2028.

24- ZI Les Hautes – Mise en place d'une servitude de réseaux eaux pluviales

Le Conseil Communautaire est informé de la découverte d'une canalisation d'eaux pluviales traversant deux parcelles privées sur la ZI les Hautes à Lezoux, nécessitant une régularisation.

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'établissement d'une servitude de passage afin d'assurer l'accès pour l'entretien du réseau. Cette servitude concernera les parcelles ZT 357, ZT 358, ZT 213 et ZT 226. Les frais notariés afférents seront pris en charge par la CCEDA.

25- Fruits de Dôme – Participation au groupement de commande « Etude pédologique »

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire du projet de restructuration de la filière arboricole porté par la CC Mond'Arverne dans le cadre d'un démonstrateur territorial.

Elle propose que la CCEDA participe activement au groupement de commandes pour la réalisation d'études pédologiques sur des parcelles identifiées, dont une de 4000 m<sup>2</sup> située à Lezoux. Cette initiative vise à reconquérir le foncier arboricole pour atteindre 50% d'autonomie alimentaire en fruits d'ici 2050.

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'adhésion au projet et à signer la convention associée.

Le secrétaire de séance

La Présidente

Jean-Louis DERBIAS

Elisabeth BRUSSAT

